

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 19 janvier 2007
(convocation du 8 janvier 2007)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRE Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché à Procédure Adaptée - Sélection de journalistes pour les piges de rédaction du Journal de la Communauté urbaine de Bordeaux - Lancement et signature du marché - Autorisation

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux diffuse des informations institutionnelles par le biais de son journal trimestriel ainsi que par son site internet. lacub.com.

Une majeure partie de la cible est constituée par les habitants de la Cub. Le Journal est distribué dans toutes les boîtes à lettres de la Cub et mis en dépôt dans certains commerces et dans toutes les mairies de la Cub.

Par la mise en avant des grandes compétences de la Cub et par des informations factuelles, le Journal de la Cub véhicule l'image de notre collectivité.

Il est donc très important de soigner particulièrement la rédaction de ses articles, ce qui implique de faire appel à des rédacteurs professionnels et/ou des journalistes préalablement identifiés.

Dans cet objectif qualitatif il est demandé de pouvoir confier un certain nombre de piges rédactionnelles à différents journalistes ou rédacteurs locaux ainsi qu'à ceux dont la notoriété et la compétence s'imposeront, ponctuellement, en fonction de la spécificité des rubriques et de la difficulté du sujet traité (investigations à mener, interviews, synthèse et rédaction).

Or, ainsi que le stipule l'article 30 du Code des Marchés Publics 2006, la sélection de ces journalistes, relevant de la catégorie de « services prestés par les auteurs » doit passer par une mise en concurrence, selon une procédure dite « de Marché à Procédure Adaptée », employée pour toute consultation dont le montant est inférieur à 210 000 euros hors taxes. Ce marché, dit « multi - attributaire » aurait une durée initiale de 1 an, reconductible 2 fois.

La Direction Centrale des Achats et Marchés a d'ores et déjà rendu un avis favorable sur le lancement de cette procédure adaptée, dont les montants minimum et maximum sont estimés selon le calendrier suivant :

Sur 1 an : prix minimum : 10 000 euros TTC prix maximum : 34 000 euros TTC
Sur 3 ans : prix minimum : 30 000 euros TTC prix maximum : 102 000 euros TTC

En effet, le prix maximal du feuillet est, à titre indicatif, de 85 € TTC. Il est envisagé un volume rédactionnel global de 400 feuillets **à l'année**, soit une dépense de 34 000 € TTC.

Les documents relatifs à cette consultation (cahier des charges technique, cahier des charges administratif, règlement de la consultation, acte d'engagement ...) peuvent être consultés à la direction de la Communication, 2^{ème} étage de l'Hôtel de Communauté, au département Publications Institutionnelles

Les crédits afférents à ces dépenses seront imputés sur le budget principal 2007 de la direction de la Communication, selon la ligne d'imputation suivante :

Article 6228 – chapitre 011 – fonction 0230 – CRB P100

Il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à lancer le Marché à Procédure Adaptée, pour un montant global maximum sur trois années de 102 000 euros TTC,
- autoriser Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles du marché avec les prestataires qui seront retenus à l'issue de cette consultation

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 FÉVRIER 2007**

Mme. FRANÇOISE CARTRON

